

Examen en vue de l'inscription sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle - mention de spécialisation Marques, Dessins et Modèles

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Propriété Industrielle**

Code(s) NAF : **84.11Z**

Code(s) NSF : **128**

Code(s) ROME : **H1206**, **K1902**, **K1903**

Formacode : —

Date de création de la certification : **02/10/1978**

Mots clés : **Personne qualifiée**, **Dessins et Modèles**, **Marques**, **Propriété Industrielle**

Identification

Identifiant : **2583**

Version du : **24/05/2017**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- L'inscription d'une - personne physique sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle est subordonnée au respect des conditions de l'Article R421-1 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?>
- Arrêté du 23/09/2004 et du 07/01/2008 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Exercer au titre de conseil en propriété industrielle ou être inscrit sur les listes des personnes qualifiées en propriété industrielle légalement établie par l'INPI

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Diplôme d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle option marques, dessins et modèles.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Représenter un tiers devant l'INPI en tant que conseil en propriété industrielle ou en tant que personne qualifiée.

La réussite à l'examen atteste les compétences suivantes :

- Maîtriser le droit et les procédures dans le domaine des marques et des dessins & modèles

- Analyser l'enregistrabilité, la disponibilité et la protection d'une marque ou d'un dessin & modèle

Public visé par la certification

- salariés
- demandeurs d'emploi

- Consulter en matière de validité, liberté d'exploitation, de contrefaçon et toute atteinte à un droit de propriété industrielle (marque et dessin & modèle, nom de domaine, droits d'auteur) et opposition et/ou défense en cas d'opposition
- Conseiller un client de façon pragmatique en analysant les risques et les moyens à mettre en oeuvre
- Connaître la déontologie professionnelle
- Connaître le droit français et des principaux droits étrangers

Modalités générales

Cette certification consiste à un examen composé de :

- 4 épreuves écrites (épreuves 1 et 2 : 5H jour 1 - épreuves 3 et 4 : 5H jour 2)
- 2 épreuves orales (Tirage au sort du sujet Marques + 1H de préparation du sujet + 0H30 oral devant un jury composé de 3 personnes) (Tirage au sort du sujet Dessins & Modèles + 1H de préparation de sujet + 0H30 oral devant un jury composé de 3 personnes)

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Le candidat doit être titulaire de :

- Diplôme national de second cycle juridique
- CEIPI option Marques, Dessins et Modèles ou diplôme équivalent

et justifier de 3 ans de pratique professionnelle sous la direction d'une personne qualifiée en propriété industrielle

Compétences évaluées

Les candidats sont évalués sur les compétences suivantes :

- Maîtrise du droit et des procédures dans le domaine des marques et des dessins & modèles
- Analyse en vue de déterminer l'enregistrabilité, la disponibilité et la protection d'une marque ou d'un dessin & modèle
- Consultation en matière de validité, liberté d'exploitation, de contrefaçon et toute atteinte à un droit de propriété industrielle (marque et dessin & modèle, nom de domaine, droits d'auteur) et opposition et/ou défense en cas d'opposition
- Aptitude à conseiller un client de façon pragmatique en analysant les risques et les moyens à mettre en oeuvre
- Connaissances de la déontologie professionnelle
- Connaissance du droit français et des principaux droits étrangers

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Centre(s) de passage/certification

- Locaux mis à disposition par l'INPI

Non applicable

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'une décision de l'INPI avec numéro d'inscription sur la liste des personnes qualifiées

Plus d'informations

Statistiques

Chaque année, la liste des personnes reçues à l'examen en vue de l'inscription des personnes qualifiées en propriété industrielle mention de spécialisation marques, dessins et modèles est publiée sur le site internet de l'INPI www.inpi.fr

Autres sources d'information

Institut National de la Propriété Industrielle : www.inpi.fr/fr/vous-etes/specialiste-de-la-pi/examen-personne-qualifie;e-en-pi.html

Legifrance : www.legifrance.gouv.fr

La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle : www.cncpi.fr

L'association des Conseils en Propriété Industrielle : www.acpi.asso.fr

L'association française des Spécialistes en Propriété Industrielle de l'Industrie : www.aspi.asso.fr